



Membres en exercice :	27
Membres présents :	17
Suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	17
Votes Contre :	00
Abstention :	01

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq (05) du mois d'Avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du vingt-six mars 2019.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, GAMIETTE Myonette, GAMIETTE Julien, CARENE Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALUET Odette, GAMIETTE Liliane, MOBETIE Marie-France (Conseillers municipaux)

Pouvoir et excusée : BERNIER Maritza (*Procuration à Madame JUDITH Villard*),

Absents excusés : APPOLINAIRE Lionel, ALIDOR Fritz, MATHIASIN Max, FLÉMIN Félix (conseillers municipaux)

Sont absent : Philippe MORVAN, Irmine MICHALON, SABAS Sydney, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 08/04/2019

Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU COMPTABLE

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire informe l'assemblée que le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice
- la situation à la fin de la gestion,
- les résultats au titre de l'exécution budgétaire.



N° d'affichage :

SEC/2019/03/003

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 05 Avril 2019

La lecture des opérations passées au titre de 2018 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant l'obligation faite aux communes de se prononcer sur le compte de gestion avant l'adoption du compte administratif correspondant ;

Considérant que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi NOTRÉ en son article 107 abordant les nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Municipal pour l'année 2018,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Municipal, avec le compte administratif tenu par Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la MAJORITE (1 Abstention)

Article 1 : D'APPROUVER le compte de gestion « Budget Principal » du trésorier Municipal pour l'exercice 2018 joint en annexe et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2018.

Article 2 : Madame le Maire et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 09 Avril 2019

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC